



# Titre de séjour après un accident de travail

Par **RAYEN**, le **15/06/2019** à **23:17**

Bonjour tout le monde

Voici ma situation , depuis 5 ans je renouvelle mon titre de séjour chaque année pour une carte de 1 ans, sachant que j'ai eu un accident de travail en 2016.

La préfecture m'a renouvelé le titre de séjour en attendant la consolidation pour reprendre le travail ( j'étais en période d'essai intérim au moment de l'accident )

Après deux ans et demi d'arrêt je viens de recevoir une rente de 10 % avec des séquelles, bien sûr je l'ai contesté par ce elle ne reflète pas mon état dégradé de santé.

Je viens vers vous cherchant des réponses pour mes questions:

-Est ce que j'ai droit à la carte résident ?, sachant que c'est ma 5 ème demande.

- sachant que j'ai le statut travailleur handicapé et RQTH et une décision d'MDPH de 70 %.  
Peut-t-il m'aider tout ces facteurs à avoir mes pleins droits.